

Date de dépôt : 20 février 2013

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Roger Golay, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, André Python, Olivier Sauty, Dominique Rolle, Pascal Spuhler, Eric Stauffer, Mauro Poggia, Marie-Thérèse Engelberts, Florian Gander et Guillaume Sauty : Archives d'Etat victimes de fuites d'eau : Genève prend des risques inouïs. Assurons la sécurité pour sauver l'Histoire de notre République !

Rapport de M. Olivier Sauty

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est lors de la séance plénière du Grand Conseil du 9 juin 2012 que la motion 2080, déposée le 3 avril 2012, a été renvoyée à la Commission des travaux par 70 oui contre 2 non et 1 abstention.

La Commission des travaux a examiné durant quatre séances, le 26 juin et les 2, 16 et 30 octobre 2012, la M 2080, qui invite le Conseil d'Etat :

- à prendre des mesures urgentes, afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des Archives d'Etat ;
- à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts ;
- à faire des propositions précises pour assurer, à long terme, la sécurité des Archives d'Etat.

Durant les séances consacrées à cet objet, la commission a pu approfondir les questions relatives à la gestion et au stockage des archives et se convaincre des difficultés et des contraintes rencontrées pour disposer de locaux appropriés pouvant garantir une bonne et pérenne gestion des Archives d'Etat.

Les séances, présidées par Mme Lydia Schneider Hausser, qui est ici remerciée de la rigueur avec laquelle elle a mené les auditions et dirigé les débats, ont fait l'objet de procès-verbaux tenus par M. Guillaume Gönczy (PV98) et par M^{me} Laura Platchkov (PV105, 107 et 108), qui sont également remerciés de leur travail.

1. Présentation de la motion

26 juin 2012

M. Golay, 1^{er} signataire de la motion, remercie les députés du bon accueil réservé à ce texte lors de la séance plénière. Il indique que l'origine de cette motion est le rapport alarmant publié en 2010 par l'archiviste cantonal, ainsi que les personnes proches des archives et inquiètes de préserver le patrimoine genevois, qui l'ont informé de la stagnation de la situation car rien ou presque n'a été effectué depuis la publication du rapport.

M. Golay relève aussi que la question de la dispersion des archives sur différent site, qui engendre des coûts important, doit aussi être étudiée dans le cadre des travaux de la commission.

Il précise qu'il n'y a aucune démagogie dans cette problématique et qu'il faut traiter ce problème avec sérieux.

Les archives sont principalement stockées dans trois emplacements : le bâtiment de la rue de la Terrassière, le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville et le bâtiment de la rue des Maraîchers.

Dans ces trois bâtiments, des fuites d'eau ont été constatées, ainsi que des problèmes électriques provoquant des courts-circuits.

S'agissant du bâtiment de la rue des Maraîchers 13, il est en location. La protection des personnes et des biens n'est pas assurée en tout temps. Le mode constructif compartiment feu et voies de fuites est non conforme. Les installations de sécurité sont insuffisantes. En l'état, ces locaux restent inaccessibles au public. Il y aurait lieu de rénover les installations de ventilation qui sont hors service. Le coût des travaux pour une mise en conformité des lieux est de l'ordre de 2 millions de francs.

S'agissant du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville 1, les travaux de sécurité ont été réalisés en 2011. Il reste à effectuer les travaux de rénovation du traitement de l'air.

S'agissant du bâtiment rue de la Terrassière 52, l'installation de détection incendie a été étendue aux surfaces initialement non protégées, des portes de séparations ont été posées, un système de contrôle d'accès a été mis en œuvre, le système de surveillance anti-intrusion a été remplacé et adapté et

les systèmes de surveillance en cas d'inondation ont été repris sur cette nouvelle centrale.

Actuellement, les Archives d'Etat conservent 27 000 mètres linéaires d'archives. Avec un accroissement annuel moyen de 400 mètres linéaires, les Archives d'Etat ne pourront plus accueillir de fonds supplémentaires dès 2015. Pour couvrir les besoins de conservation d'archives définitives des 30 prochaines années, il faudrait disposer de 12 000 mètres linéaires supplémentaires. Un bâtiment idéal unique devrait disposer de 40 000 mètres linéaires de rayonnage pour accueillir les fonds actuels et couvrir les besoins des 30 prochaines années. Le nouveau bâtiment devrait comprendre environ 4 000 m² de surface brute pour la partie administrative et 8 000 m² de surface brute de dépôt. Ce bâtiment est estimé à un coût de 40 millions de francs TTC, sans le coût du terrain.

2. Audition de M. Pierre Flückiger, archiviste d'Etat

2 octobre 2012

M. Flückiger rappelle ce que sont les Archives d'Etat et indique que le but de sa mission est de conserver les archives d'administration ainsi que les archives privées qui viennent de la société civile (associations, partis politiques, etc.). Ces collaborateurs et lui gèrent 29 km linéaires d'archives, avec un accroissement annuel de 500 m linéaires. Ils conservent entre 5 et 10 % de ce qui est produit ou reçu par l'administration.

Ils travaillent sur la base de la loi sur les archives publiques et la LIPAD. Depuis des années, ils ont des soucis avec la gestion des archives, car les locaux ne correspondent pas aux critères visant à une conservation sur le long terme.

Par exemple, à l'Ancien Arsenal, il n'y a pas barrière au dépôt, et donc un quasi libre accès à des archives du Moyen-Age. Les rapports annuels mentionnent ces problèmes récurrents d'inondations et de sécurité mais restent sans réponse du département.

A la rue de la Terrassière, des problèmes de machine ne permettent pas de maintenir une température constante. Là aussi, il n'y a aucune réponse de la part du département et cette situation dure depuis de nombreuses années.

Jusqu'à maintenant, des réparations ont été faites au jour le jour mais le moratoire de l'Etat sur les dépenses bloque tous les investissements.

Deux grands chantiers ont dû être arrêtés, le changement de la machinerie à la rue de la Terrassière ainsi qu'une étude sur la réunion en un seul endroit des archives, pour une gestion plus efficiente.

Questions des commissaires

Un commissaire (MCG) demande comment les archives sont classées et si les archives de plus grande valeur sont concentrées dans des locaux mieux adaptés.

M. Flückiger explique que le classement se fait en partie par ordre chronologique. Les documents les plus anciens sont à la Terrassière et sont conservés pour être mis à disposition dans deux salles de lecture. Ils ne peuvent pas être stockés aux Maraîchers, car il n'y a pas de salle de lecture.

Un commissaire (PLR) demande si, devant la quantité d'archives qui doivent pouvoir être consultées, il ne serait pas plus rationnel de toutes les copier sur informatique, pour les stocker sur des lieux sûrs dans une zone industrielle. Il demande si, en termes de coûts, cela vaudrait la peine.

M. Flückiger répond que certains documents ne sont consultés qu'une fois en 10 ans et qu'ils ne numérisent que des séries essentielles. Toutefois, numériser 29 km linéaires n'est pas possible. Cela a un coût énorme et il n'a qu'un demi-poste pour ce travail de numérisation.

Un commissaire (Ve) trouve incroyable qu'une ville internationale, universitaire, traite ses archives de telle manière. Dans les projets d'urbanisation future, il pense que l'Etat devrait imaginer des archives dignes de ce nom. Il mentionne la présentation en 3D à la Maison Tavel, faite sur la base de ces archives. Il n'est pas possible d'admettre cette situation, avec des espaces non sécurisés. Il trouve qu'il faut rappeler au Conseil d'Etat que les archives sont très importantes pour la mémoire de la République.

Un commissaire (MCG) relève que la dispersion des locaux a un coût au niveau des personnes qui entretiennent ces archives et demande si cela engendre des déplacements fréquents. Il demande également combien de temps ils peuvent tenir en termes de volume de stockage.

M. Flückiger répond que la dispersion a un coût, car ils ont deux salles de lecture ouvertes, ce qui mobilise six personnes. Sur un seul site, ils n'auraient besoin que d'une seule salle. Les collaborateurs doivent aller chercher des documents aux différents endroits et revenir les apporter. S'agissant de la contenance, à la vitesse actuelle, ils peuvent encore tenir une année. Il indique qu'il y a 29 km linéaires d'archives, ce qui, en termes de surface, correspond à environ 10 000 mètres carrés, voire un peu plus. Il ajoute qu'ils ont des armoires qui permettent de densifier la capacité de contenance mais qu'ils sont au maximum de ce qu'ils peuvent faire.

Un commissaire (MCG) parle de la valeur des documents et demande s'il y a des directives nationales relatives à ces archives, et s'ils sont dans les normes par rapport aux archives de valeur nationale.

A niveau Suisse, M. Flückiger répond qu'il n'y a pas de loi fédérale et que chaque canton gère ses archives comme il l'entend. Au niveau international, il existe des normes qui fixent les conditions de conservations. Celles-ci ne sont pas du tout respectées dans les conditions actuelles.

Un commissaire (UDC) demande s'il y a des subventions fédérales au domaine archivage.

M. Flückiger indique que, sous certaines conditions, une subvention de 20 000 F de la commission des biens culturels est possible pour le microfilmage uniquement. Il faut choisir une série d'archives importante aux yeux de la Confédération, comme par exemple le registre du Conseil d'Etat. S'agissant du budget de fonctionnement, ils ont 15,5 collaborateurs équivalent temps plein. A cela, il faut ajouter les services informatiques et la maintenance.

Discussions

Un commissaire (MCG) indique qu'il avait suggéré l'audition de Mme Hutter, Sautier du Grand Conseil, car elle-même s'était inquiétée des archives du Grand Conseil et des conditions de conservation. Il ajoute qu'il faudrait un bâtiment pour tout regrouper dans des conditions optimales et qu'il est urgent d'agir. Il estime indispensable de maintenir un patrimoine pour les futures générations et qu'il est important de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat.

Un commissaire (PLR) estime que ce n'est pas une question politique et qu'il soutient le renvoi au Conseil d'Etat. Toutefois, il propose un amendement sur les invites, à savoir fusionner la première et la deuxième, et garder la troisième telle quelle, sans quoi la motion suggère que le Conseil d'Etat doit faire des travaux tout de suite. Ainsi, les invites deviendraient :

- **à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts des Archives d'Etat et à prendre, le cas échéant, des mesures urgentes, afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des Archives d'Etat ;**
- **à faire des propositions précises pour assurer, à long terme, la sécurité des Archives d'Etat.**

Un commissaire (PDC) avait la même idée et soutient ce texte.

Un commissaire (S) annonce que son groupe va soutenir la motion MCG mais qu'il souhaite encore auditionner le département ainsi que l'ODA.

M. Girard est tout-à-fait disposé à faire une présentation des projets prévus et rappelle que l'Etat a beaucoup de bâtiments à entretenir et qu'il arrive à assumer entre 35 et 75 millions de francs maximum par année pour les entretiens.

Un commissaire (UDC) soutient cette motion, y compris l'amendement proposé. Pour l'UDC les archives sont importantes. Il est choqué d'apprendre que certains de ces locaux ne sont pas correctement équipés contre l'incendie. Il rappelle l'incendie d'archives commerciales à Lausanne. Concernant le vote, il est d'accord de voter la motion ce soir, tout en faisant une visite après. Il trouve qu'il y a urgence pour que le Conseil d'Etat s'occupe de cette problématique.

Un commissaire (Ve) indique que les Verts voteront cette motion. Il rappelle que, plus que le feu, c'est l'eau qui pose souvent problème, comme dans le cas de l'ancienne Ecole de chimie après l'incendie. Il s'intéresse à voir le fonctionnement des archives, et souhaite visiter avant de voter.

Un commissaire (PLR) reformule son amendement qui est de supprimer la première invite, et modifier la deuxième. Les invites deviendraient ainsi :

- **à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts des Archives d'Etat et à prendre, le cas échéant, des mesures urgentes, afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des Archives d'Etat ;**
- **à faire des propositions précises pour assurer, à long terme, la sécurité des Archives d'Etat.**

La Présidente propose de laisser cet amendement en suspens et d'organiser la visite au plus vite. Le vote sera traité par la suite.

3. Visite des locaux des archives

Le 16 octobre 2012

Présentation à l'Ancien Arsenal au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville

La Présidente présente MM. Flückiger, Shroeter, Wenger et d'Agnelli et les remercie d'accueillir la commission dans leurs locaux.

M. Flückiger est très heureux de recevoir la commission au local des archives de l'Ancien Arsenal et indique que ce bâtiment est occupé par les archives depuis 40 ans. Il montre quelques images sur PowerPoint et explique

le déroulement de la visite à venir. Tout d'abord la visite de ce bâtiment, puis le dépôt Rue Henry Fazy et, pour terminer, le dépôt situé à la Terrassière.

M. Flückiger poursuit en expliquant que, au bâtiment des Maraîchers, ils sont locataires. Le bâtiment appartient à l'Hospice Général (HG), et comprend une surface de 2 000 m² sans cloisonnement, où arrivent les archives récentes de l'administration. Ce dépôt est bientôt plein. Il ajoute qu'on lui a promis un dépôt supplémentaire aux Acacias, qui sera mis à disposition d'ici à quelque mois.

Questions des commissaires

Un commissaire (MCG) demande si toutes les inondations mentionnées sont dues à des ruptures de canalisation, ou à d'autres facteurs.

M. Flückiger répond que les inondations sont dues à une mauvaise étanchéité de la dalle supérieure, d'une part, et à une défaillance des installations de ventilation qui sont trop vieilles, d'autre part. Il indique avoir effectué des réparations de fortune mais que cela reste de l'entretien et que la dalle supérieur pose aujourd'hui le même problème qu'en 2005.

Un commissaire (PLR) revient sur le problème de la dalle du parking, qui n'est toujours pas résolu. En tant que locataire, c'est la responsabilité du propriétaire, donc de l'HG, d'effectuer les réparations.

M. Girard précise que, s'agissant des obligations du propriétaire, celui-ci doit faire un certain nombre de travaux. Toutefois, si le locataire a un usage particulier de ces locaux, certains travaux sont alors à sa charge. Les travaux ont été estimés à plus de 2 millions de francs.

Un commissaire (PLR) indique que, s'il s'agit de locaux en sous-sol loués comme des dépôts, l'usage veut que cela ne soit pas une piscine. Qu'il y ait de l'humidité est une chose, mais il n'est pas acceptable qu'il y ait de l'eau comme décrit par M. Flückiger.

M. Girard précise que le DU ne définit pas tous les travaux d'entretien. Ceci est aussi déterminé en fonction des budgets alloués, et des priorisations faites au niveau du Conseil de l'Etat.

S'agissant des dépôts qui sont loués aux Maraîchers, M. Schroeter ajoute que la responsable est en train de négocier avec le propriétaire pour voir ce qui peut être fait. Ils ont relevé un certain nombre de difficultés dans ces locaux, qui est un ancien bowling. Il y a de grosses difficultés s'agissant de la sécurité incendie, mais aussi des problèmes de ventilation. Les travaux sont estimés à 1 voire 2 millions de francs. Des négociations avec le propriétaire sont en cours.

Un commissaire (MCG) demande si une diminution de loyer a été accordée étant donné qu'il y a une diminution de jouissance des locaux loués.

M. Schroeter répond qu'ils ont fait une note. Ils ont relevé les points qui ne jouaient pas en ce qui concerne la partie technique. Les négociations sont en cours pour voir si c'est possible.

En matière de baux et loyers, M. Girard indique que l'Etat est rarement la partie forte dans un contrat mais que des révisions sont en cours, notamment suite au rapport ICF sur la gérance, et que de l'ordre va être fait dans ce domaine.

Un commissaire (Ve) constate qu'aucun de ces locaux n'est adapté ni prévu pour recevoir des archives. Il demande si ce qui leur est proposé aux Acacias est adéquat.

Un commissaire (MCG) souhaiterait avoir des chiffres sur le coût de ces locations, sachant que de nombreux locaux commerciaux sont vides ces temps. Il suggère soit de rénover, soit de louer ou construire des locaux adaptés, et non pas en sous-sol étant donné les problèmes d'eau.

Un commissaire (UDC) va dans le même sens. Les commissaires se rendent compte que ces locaux sont inadaptés. Il demande si un projet est prévu pour un bâtiment destiné à l'archivage qui soit centralisé à plus ou moins long terme.

M. Girard dit que, en termes de gestion, l'idéal serait d'avoir un bâtiment unique pour cette activité. Une estimation a été faite pour un projet ad hoc qui coûterait 40 millions de francs. L'idéal serait de réaliser une maison des archives pour un crédit de construction aujourd'hui évalué à 40 millions de francs. Ils n'ont pas encore déposé de crédit d'étude, car ce n'est pas dans les objets qui sont priorisés. Ils doivent pallier par petits bouts les problèmes posés par les archives.

Un commissaire (PDC) demande si une évaluation des frais de fonctionnement a été faite. Cela pourrait alourdir le budget de l'Etat que d'avoir de multiples dépôts. Ainsi, tout centraliser pourrait amener des économies importantes.

M. Girard répond qu'ils n'ont pas fait d'évaluation sur ce projet.

Visite des archives à l'Ancien Arsenal

M. Flückiger commence par montrer l'espace public pour accueillir les expositions. Il montre ensuite deux bureaux où travaillent des collaborateurs, puis la salle de lecture qui est ouverte à tout public, et ce, gratuitement. Des chercheurs, des journalistes et des étudiants font partie du public fréquent.

Ces gens viennent commander des documents qui leur sont ensuite apportés. Le nombre de demandes est très variable. Trois personnes travaillent dans les bureaux. Ces bureaux n'ont pas changé depuis 40 ans. M. Flückiger explique que les archives sont classées par fonds d'archives et inventoriées. En principe, les archives sont conservées suivant des critères de valeur juridique et historique.

M. Flückiger amène les commissaires sous les combles de l'Ancien Arsenal, qui sont interdites au public. Là, se trouvent des collections de pièces historiques, du Moyen-Age et de la fin de l'Ancien Régime. Il montre ensuite la machine de ventilation et de climatisation, qui est très vieille et qui n'est pas adaptée aux besoins des archives. Il explique aussi qu'il n'y a pas d'isolation.

Un collaborateur des archives explique qu'ils ont le projet de changer la climatisation. Ceci coûterait 500 000 F. Toutefois, le projet a été refusé par le service cantonal de l'énergie. Il insiste sur le fait que l'isolation n'est pas adaptée aux besoins d'un dépôt d'archives. Le bâtiment est plutôt isolé comme on le ferait pour une cave ou un grenier. Il faudrait un vrai bâtiment adapté, également en ce qui concerne la sécurité incendie.

Visite de la cave au 2, rue Henri-Fazy

M. Flückiger montre aux commissaires des archives de notaires. Il explique que les documents des notaires doivent être archivés 50 ans après la cessation de l'activité du notaire.

Visite du dépôt au 52, rue Terrassière, Eaux-Vives

M. Flückiger explique que le bâtiment de la Terrassière date des années 1980. Il s'agit d'un dépôt à quatre niveaux. Il montre l'atelier de restauration où travaillent des restaurateurs sous mandat, afin que les documents ne sortent pas des archives. Il explique qu'il y a des extincteurs à gaz. Ils ont remis à jour la détection incendie. Il invite ensuite les commissaires à descendre à la salle de consultation, au 3^e sous-sol. Là, se trouvent des fiches du contrôle de l'habitant. Il y a clairement des problèmes d'humidité. La collection des pièces les plus anciennes se trouve ici, et il est interdit de toucher les documents. M. Flückiger montre ensuite la machinerie, qui pose vraiment problème. Des restrictions budgétaires les ont empêchés de changer la ventilation. Leur demande de remplacement a été refusée.

Discussions

Un commissaire (UDC) indique que le problème est plus important que ce qu'il imaginait. Il propose donc de ne pas voter la motion ce soir pour pouvoir avoir 10 jours afin de préparer des amendements et les envoyer aux commissaires. Après les vacances, la commission pourrait débattre sur le sujet et voter. A son avis, la motion telle qu'actuellement présentée n'est pas suffisante. Elle est à reprendre et améliorer pour ajouter des éléments qui lui donneront ainsi un vrai sens.

Un commissaire (PLR) pense que le Conseil d'Etat peut proposer quelque chose dans sa réponse à cette motion. Cela doit être un projet à part entière, avec les avantages, les inconvénients et les gains éventuels si les locaux appartenant à l'Etat peuvent être reloués. Il a entendu parler de 40 millions de francs pour construire des locaux centralisés. Cela lui paraît excessif. A son avis, cela devrait s'intégrer dans un des grands projets de l'Etat, tels que le PAV. Le problème est l'avenir. Il y a besoin d'un certain nombre de mètres carrés. Il faudrait avoir une surface à disposition pour un certain nombre d'années. Il suggère l'idée, tant que les locaux ne sont pas emménagés, qu'ils soient aménagés en parking par exemple pour avoir une certaine rentabilité. Il serait aussi intéressant de savoir, au niveau emploi, s'il y aurait des économies à faire. Il pense aux réceptionnistes ou aux personnes qui font des transferts entre locaux. Des postes pourraient être économisés. En réfléchissant, il y a des pistes à trouver et cela ne coûterait probablement pas si cher de trouver une solution de remplacement.

Un commissaire (MCG) souhaiterait que le département en dise plus sur ses projets, notamment sur ce qui est prévu de faire avec ce projet à 40 millions de francs.

Un commissaire (Ve) pense que les commissaires pourraient avoir des explications sur ce coût de 40 millions de francs. Si les coûts sont importants, c'est que construire des bâtiments pour des archives nécessite un certain nombre de paramètres, parce que ce sont des choses précieuses et difficiles à conserver. Son groupe votera cette motion. Ce qu'ils ont vu aujourd'hui n'est pas très encourageant par rapport à Genève, à l'Université, à toutes les personnes qui consultent ces archives dans les conditions dans lesquelles elles sont conservées. Il pense aussi aux personnes qui y travaillent et que cela ne doit pas être très simple et très agréable de travailler dans ces locaux.

La Présidente rappelle qu'il a été dit que tout avait été étudié, mais que, pour le moment, les travaux sont arrêtés pour des questions budgétaires.

M. Schroeter explique qu'ils ont budgété la partie sécurité. L'extension a été faite au niveau sécurité incendie, par rapport aux accès aussi. Ils ont aussi

un budget pour rénover toute la climatisation, l'humidification, la ventilation, mais cela fait partie du train des projets bloqués pour restrictions budgétaires.

4. Audition de M. Jean-Daniel Zeller

30 octobre 2012

La Présidente indique que la commission accueille M. Zeller, Président de la commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques, sur sa demande. Elle lui propose de faire part de ses commentaires, puis de répondre aux questions des députés.

M. Zeller explique que la commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques (ci-après la commission consultative) soutient cette motion. La commission consultative estime que les problèmes sont urgents, mais limités. Au vu de leur examen des deux derniers rapports annuels des archives, ils pensent que le problème est plus fondamental que des soucis de sécurité et insalubrité. Il mentionne deux gros problèmes. Tout d'abord, la dispersion des lieux des Archives d'Etat. Ceci a deux effets pernicieux : la dispersion du personnel, et par conséquent des heures d'ouvertures limitées. En tant qu'usager institutionnel des archives, cela leur pose des problèmes. Le deuxième est encore plus grave. Il s'agit du fait que, d'ici à fin 2013, les dépôts à disposition seront probablement pleins. A sa connaissance, outre les HUG, d'autres départements ont de gros volumes en route pour le versement. Ainsi, début 2014, ils devront refuser des versements. Les départements peuvent s'arranger sur 2-3 ans, mais il y a un souci sur le moyen terme. Ainsi, ils ont mis en avant, dans leur rapport, le fait qu'il faudrait trouver une solution globale pour pallier la situation actuelle. Ils sont conscients du fait que la situation budgétaire n'est pas des plus brillantes. Il serait idéaliste de revendiquer une construction dans les plus brefs délais. Ceci dit, il leur a semblé judicieux de voir comment il serait possible de préparer l'avenir, notamment avec une analyse des besoins actuels, de façon à avoir un plan. Même s'il ne sera pas forcément réalisable, il permettra d'avoir une vision et de ne pas encore attendre trois ans. Ceci est donc l'essentiel de la position de la commission consultative.

S'agissant de mettre en route un plan, la Présidente demande si la Commission consultative a déjà travaillé et/ou a déjà eu des contacts.

M. Zeller pense que les propositions de la motion sont importantes, mais cela ne leur paraît pas très visionnaire. Ceci dit, la commission consultative n'a pas les moyens de faire cela. Ils ont eu l'impression que le service du DU n'était pas très proactif par rapport à la problématique plus globale de la

gestion du parc immobilier de l'Etat. Ceci leur paraît dommageable. Il pense que c'est plutôt à la commission ici présente de solliciter ces services. Par exemple, quand ils se sont souciés de savoir si un bâtiment des archives était à disposition, ils ont attendu 6 mois pour avoir un embryon de réponse. La commission consultative peut donner des pistes, faire des diagnostics, mais c'est le service qui doit faire le travail au niveau de l'estimation et des volumes, avec les données que M. Flückiger peut fournir. La commission consultative est tout-à-fait disponible pour évaluer les scénarios et le projet.

La Présidente remercie M. Zeller pour son apport.

5. Votes et conclusion des travaux

30 octobre 2012

La Présidente remarque que la commission est arrivée à la fin des auditions s'agissant de la M 2080 et qu'il est temps de passer au vote. Lors de la séance du 2 octobre, il y a eu une proposition d'inviter d'un commissaire (PLR), qu'elle relit pour demander si elle est toujours valide :

- *à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts des archives d'Etat et à prendre, le cas échéant, des mesures urgentes afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des archives débat.*

Cet amendement fusionne la première et la deuxième invite. Il remplace donc à la fois la première et la deuxième invite. Ainsi, il ne reste que deux invites au lieu de trois telle que dans la M 2080.

Un commissaire (UDC) propose une nouvelle invite qui remplacerait l'actuelle pour être plus précis sur le long terme, comme suit :

- *à présenter au Grand Conseil un projet de site unique regroupant l'ensemble des services des Archives d'Etat.*

Un commissaire (MCG) remarque que la troisième invite telle que présentée dans la M 2080 parle de la sécurité des archives, alors que les problèmes de pérennité et le manque de place ont été évoqués. Il propose d'introduire en sus la notion de pérennité dans la troisième invite.

Un commissaire (Ve) pense que cette proposition semble rationnelle. Toutefois, tout centraliser n'est peut-être pas optimal, étant donné le risque d'incendie. Si les archives brûlent, tout disparaîtrait. Il arrive que des archives centralisées brûlent, comme c'est arrivé récemment à Lausanne, dont les archives ont été très endommagées.

Vote de la motion 2080

La Présidente propose de passer au vote de l'amendement de la première et deuxième invites fusionnées tel que mentionné ci-dessous :

- **à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts des Archives d'Etat et à prendre, le cas échéant, des mesures urgentes, afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des Archives d'Etat.**

L'amendement PLR regroupant et modifiant les deux premières invites est accepté à l'unanimité.

La Présidente met aux voix la deuxième invite (anciennement troisième), telle qu'amendée par le MCG, comme suit :

- **à faire des propositions précises pour assurer, à long terme, la sécurité et la pérennité des archives d'Etat.**

La deuxième invite, telle qu'amendée par le MCG, est acceptée à l'unanimité.

La Présidente met aux voix la troisième invite, telle que proposée par l'UDC comme suit :

- **à présenter au Grand Conseil un projet unique regroupant l'ensemble des services des Archives d'Etat.**

Pour :	3 (2 MCG, 1 UDC)
Contre :	11 (3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S)
Abstention :	–

La proposition de l'UDC est refusée.

La Présidente passe au vote sur la M 2080 globale telle qu'amendée :

- **à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts des Archives d'Etat et à prendre, le cas échéant, des mesures urgentes, afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des Archives d'Etat.**
- **à faire des propositions précises pour assurer, à long terme, la sécurité et la pérennité des archives d'Etat.**

La M2080 telle qu'amendée est accepté à l'unanimité.

Mesdames et Messieurs les députés, au terme de ces travaux, l'unanimité de la Commission des Travaux vous recommande de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat.

Proposition de motion (2080)

Archives d'Etat victimes de fuites d'eau : Genève prend des risques inouïs. Assurons la sécurité pour sauver l'Histoire de notre République !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les Archives d'Etat de Genève sont la mémoire de notre Ville et qu'elles abritent de précieux documents ;
- que ces archives publiques sont placées dans divers locaux et dans des conditions parfois risquées ;
- que le rapport 2010 des Archives d'Etat fait état d'une importante fuite d'eau à l'Ancien Arsenal ;
- que ce même rapport indique que « le dépôt situé dans une cave de l'Hôtel-de-Ville a été victime d'une inondation au mois de juin » 2010 ;
- que, toujours selon ce rapport, dans le bâtiment de la Terrassière, « la dalle du parking situé directement au-dessus des dépôts se fissure de plus en plus, ce qui a été signalé au DCTI » ;
- qu'une autre importante fuite d'eau s'est produite au dépôt de la rue des Maraîchers ;

invite le Conseil d'Etat

- à étudier attentivement tous les risques qui peuvent se produire dans les différents dépôts des Archives d'Etat et à prendre, le cas échéant, des mesures urgentes, afin d'assurer la sécurité des différents dépôts des Archives d'Etat.
- à faire des propositions précises pour assurer, à long terme, la sécurité et la pérennité des Archives d'Etat.